

Epson America, Inc. Limited Warranty

Three-Year or 20,000-Hour Projector Limited Warranty

What Is Covered: Epson America, Inc. ("Epson") warrants to the owner of the Epson projector product originally enclosed with this limited warranty statement that the product, if purchased and operated in the United States, Canada, or Puerto Rico will be free from defects in workmanship and materials for a period of three years from the date of original purchase or 20,000 hours of use, whichever occurs first. For warranty service, you may be required to provide proof of the date of original purchase.

What Epson Will Do To Correct Problems: If your product requires service during the limited warranty period, please call Epson at the number on the bottom of this statement and be prepared to provide the model, serial number, and, if required, date of original purchase. If Epson confirms that warranty service is required, Epson will repair the product without charge for parts, labor or shipping. Epson will send you packing material and instructions so that you can send your product to Epson or its authorized service center, where the product will be repaired and returned to you. You are responsible for packing the product. When warranty service involves the exchange of the product or of a part, the item replaced becomes Epson property. If service cannot be provided on the product for any reason and Epson no longer sells the same model, Epson will replace your product with a model of equal or superior value. Replacement products or parts assume the remaining warranty period of the original product.

What This Warranty Does Not Cover: This warranty covers only normal use in the United States, Canada or Puerto Rico.

This warranty does not cover the following:

- Consumables such as filters
- Installation or removal
- Cosmetic damage caused by handling or normal wear and tear during usage
- Damage caused by failure to properly maintain the projector (see your online *User's Guide* for details)
- Damage caused by interaction with non-Epson products, such as add-in cards or cables
- Any problem resulting from misuse, abuse, improper installation, neglect, improper shipping, disasters such as fire, flood, and lightning, improper electrical current, software problems, exposure to chemical smoke, or excessive humidity
- Any problem resulting from service by other than Epson or an Epson Authorized Servicer

Epson is not responsible for warranty service should the Epson label or logo or the rating label or serial number be removed. Epson is not responsible for your data or applications, which cannot be restored and should be backed up by you. If a claimed defect cannot be identified or reproduced in service, you will be held responsible for costs incurred.

DISCLAIMER OF OTHER WARRANTIES: THE WARRANTY AND REMEDY PROVIDED ABOVE ARE EXCLUSIVE AND IN LIEU OF ALL OTHER EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, NONINFRINGEMENT OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. SOME LAWS DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OF IMPLIED WARRANTIES. IF THESE LAWS APPLY, THEN ALL EXPRESS AND IMPLIED WARRANTIES ARE LIMITED TO THE WARRANTY PERIOD IDENTIFIED ABOVE. UNLESS STATED HEREIN, ANY STATEMENTS OR REPRESENTATIONS MADE BY ANY OTHER PERSON OR FIRM ARE VOID.

EXCLUSION OF DAMAGES; EPSON'S MAXIMUM LIABILITY: IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INCIDENTAL, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES OR ANY LOST PROFITS RESULTING FROM THE USE OR INABILITY TO USE THE EPSON PRODUCT, WHETHER RESULTING FROM BREACH OF WARRANTY OR ANY OTHER LEGAL THEORY. IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR

DAMAGES OF ANY KIND IN EXCESS OF THE ORIGINAL RETAIL PURCHASE PRICE OF THE PRODUCT.

Arbitration, Governing Laws: Any dispute, claim or controversy arising out of or relating to this warranty shall be determined by arbitration in Los Angeles County, California before a single arbitrator. The arbitration shall be administered by JAMS pursuant to its Comprehensive Arbitration Rules and Procedures. Judgment on the award may be entered in any court having jurisdiction. Any action must be brought within three months of the expiration of the warranty. This clause shall not preclude parties from seeking provisional remedies in aid of arbitration from a court of appropriate jurisdiction. This warranty shall be construed in accordance with the laws of the State of California, except this arbitration clause which shall be construed in accordance with the Federal Arbitration Act.

Other Rights You May Have: This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from jurisdiction to jurisdiction. Some jurisdictions do not allow limitations on how long an implied warranty lasts, or allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitations or exclusions may not apply to you.

In Canada, warranties include both warranties and conditions.

To find the Epson Authorized Reseller nearest you, please visit our website at: www.epson.com.

To find the Epson Customer Care Center nearest you, please visit www.epson.com/support.

To contact the Epson ConnectionSM, please call (800) 637-7661 or (562) 276-4394 in the U.S. and (905) 709-3839 in Canada or write to Epson America, Inc., P.O. Box 93012, Long Beach, CA 90809-3012.

Garantie limitée d'Epson America, Inc.

Garantie limitée de 20 000 heures d'utilisation ou de trois ans sur le projecteur.

Ce que couvre la garantie : Epson America, Inc. (« Epson ») garantit au propriétaire que le projecteur Epson couvert par la présente garantie limitée, s'il est acheté et utilisé seulement au Canada, aux États-Unis ou à Puerto Rico, sera exempt de défaut de fabrication et de vice de matériau pendant trois ans à compter de la date d'achat d'origine ou jusqu'à 20 000 heures d'utilisation, selon la première éventualité. Pour toute intervention au titre de la garantie, vous pourriez devoir fournir la preuve de la date d'achat d'origine.

Ce que fera Epson pour remédier aux problèmes : Si votre produit doit être réparé durant la période où il est couvert par la garantie limitée, veuillez appeler Epson au numéro inscrit dans le bas de cette déclaration et assurez-vous d'être en mesure d'indiquer le modèle, le numéro de série et, si elle est requise, la date d'achat d'origine. Si Epson confirme qu'une intervention au titre de la garantie est requise, Epson réparera le produit gratuitement en assumant le coût des pièces, de la main-d'œuvre et de l'expédition. Epson vous enverra des matériaux d'emballage et des instructions pour que vous puissiez lui envoyer le produit directement ou à son centre de service autorisé qui réparera le produit et vous le renverra. Vous avez la responsabilité d'emballer le produit. Lorsqu'une intervention au titre de la garantie nécessite l'échange du produit ou d'une pièce, l'article remplacé devient la propriété d'Epson. S'il n'est pas possible de réparer le produit pour quelque raison que ce soit et qu'Epson ne vend plus le modèle en question, Epson remplacera le produit par un produit d'un autre modèle de valeur équivalente ou supérieure. Les produits ou les pièces de rechange sont couverts pour la période de garantie restante du produit original.

Ce que la garantie ne couvre pas : Cette garantie suppose l'utilisation normale du produit au Canada, aux États-Unis ou à Puerto Rico.

La garantie ne couvre pas ce qui suit :

- les consommables tels que les filtres;
- l'installation ou la désinstallation;
- les dommages esthétiques causés par le transport ou l'usure normale;
- les dommages causés par un entretien inadéquat du projecteur (voir le *Guide de l'utilisateur* en ligne à ce sujet);
- les dommages causés par l'interaction avec des produits de marque autre qu'Epson, par exemple des cartes additionnelles ou des câbles;
- tous les problèmes résultant d'une mauvaise utilisation, d'une utilisation abusive, d'une installation incorrecte, d'une négligence, d'avaries lors du transport, de catastrophes comme un incendie, une inondation ou la foudre, d'une surtension électrique, de problèmes logiciels ou de l'exposition à une humidité extrême;
- tous les problèmes résultant d'une intervention effectuée par un tiers autre qu'Epson ou un prestataire de service agréé d'Epson.

Epson ne sera pas tenue d'effectuer d'intervention au titre de la garantie lorsque l'étiquette ou le logo Epson, le numéro de série ou la plaque signalétique ont été enlevés de l'appareil. Epson n'est pas responsable de vos données ou de vos applications, lesquelles ne pourront pas être restaurées en cas de perte. Il vous incombe d'en prévoir la sauvegarde. Si une anomalie déclarée ne peut être identifiée ou reproduite, les frais engagés vous seront imputés.

STIPULATION D'EXONÉRATION DES AUTRES GARANTIES : CE QUI PRÉCÈDE CONSTITUE LA SEULE GARANTIE ET EXCLUT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON OU D'APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE. CERTAINES LOIS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES. LE CAS ÉCHÉANT, L'EFFET DE TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES ET IMPLICITES SE LIMITE À LA PÉRIODE DE GARANTIE MENTIONNÉE PRÉCÉDEMMENT.

SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES, TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE FAITES PAR UNE AUTRE PERSONNE OU SOCIÉTÉ EST NULLE.

EXCLUSION DES DOMMAGES; RESPONSABILITÉ MAXIMALE d'EPSON; EN AUCUN CAS, EPSON OU LES MEMBRES DE SON GROUPE NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS OU EXEMPLAIRES OU DES PERTES DE BÉNÉFICES RÉSULTANT DE L'UTILISATION DU PRODUIT EPSON OU DE L'IMPOSSIBILITÉ DE L'UTILISER, QU'ILS DÉCOULENT D'UNE VIOLATION DE LA GARANTIE OU SE FONDENT SUR QUELQUE AUTRE CONCEPTION JURIDIQUE. EN AUCUN CAS, EPSON OU LES MEMBRES DE SON GROUPE NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT QUI EXCÈDENT LE PRIX D'ACHAT AU DÉTAIL ORIGINAL DU PRODUIT.

Arbitrage, lois applicables : Les différends, réclamations ou controverses en lien avec la présente garantie seront réglés par arbitrage à Los Angeles, en Californie, devant un seul arbitre. L'arbitrage sera administré par JAMS conformément à ses règles et procédures en matière d'arbitrage. La décision rendue pourra faire l'objet d'un jugement par tout tribunal compétent. Toutes les actions doivent être intentées dans les trois mois à compter de la date d'expiration de la garantie. La présente clause n'interdit pas aux parties de chercher d'autres mesures provisoires pouvant s'appliquer dans le cadre de l'arbitrage auprès d'un tribunal compétent. La présente garantie s'interprète conformément aux lois de l'État de la Californie, à l'exception de la présente clause d'arbitrage qui sera interprétée conformément à la Federal Arbitration Act.

Autres droits que vous pourriez avoir : La présente garantie vous confère des droits précis, et vous pourriez avoir d'autres droits selon le territoire de compétence. Certains pays n'autorisent pas les limitations quant à la durée d'une garantie implicite ni les exclusions ou limitations des dommages exemplaires ou indirects; les limitations ou exclusions indiquées précédemment pourraient, le cas échéant, ne pas être applicables.

Au Canada, les garanties englobent les garanties et les conditions.

Pour trouver le revendeur Epson autorisé le plus près de chez vous, visitez notre site Web à l'adresse www.epson.ca.

Pour trouver le centre de service agréé Epson le plus près de chez vous, consultez notre site Web à l'adresse www.epson.ca/support.

Pour communiquer avec Epson Connection^{MS}, veuillez composer le 1 800 637-7661 ou le 905 709-3839 (Canada) ou le 562 276-4394 (É.-U.). Vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : Epson America, Inc., P.O. Box 93012, Long Beach, CA 90809-3012, USA.



413294100

CPD-52093
Printed in XXXXXX
Pays d'impression : XXXXXX